

D.2018.07.11.10.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

10 – COMMUNICATION

10.6 - Convention de partenariat entre Tisséo-Collectivités et la Ville de Toulouse pour la réalisation d'une exposition de Jean Paul Marcheschi dans le cadre de la valorisation du patrimoine artistique - Approbation et autorisation de signer la convention C 2018-1049 et Modalités de rémunération de l'auteur.

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Monsieur le Président expose que Tisséo Collectivités (Syndicat Mixte des Transport en Commun de l'Agglomération Toulousaine) et le Musée Paul Dupuy, situé à proximité de la station Carmes, ont élaboré le projet commun d'une exposition des travaux de Jean-Paul Marcheschi, auteur de l'œuvre d'art qui orne le plafond de la station de métro Carmes.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités, et de la Ville de Toulouse concernant l'organisation de l'exposition des travaux de Jean-Paul Marcheschi au Musée Paul Dupuy et la réalisation du catalogue de l'exposition.

Engagement des deux parties :

Tisséo Collectivités s'engage à financer le catalogue de l'exposition, l'édition et la diffusion de l'ouvrage pour un montant total de 15 915 €HT et la prestation d'auteur.

La Ville de Toulouse s'engage à prendre sa charge l'ensemble des frais et des prestations liés à la logistique, au montage et à l'organisation de l'exposition ainsi que tous les frais liés à la communication.

Ce projet d'exposition monographique portant sur l'œuvre d'un artiste également représenté dans le patrimoine artistique de Tisséo Collectivité s'insère dans le cadre plus général de la valorisation du Patrimoine Artistique de Tisséo Collectivités, suite à la remise en état récente de l'ensemble des œuvres.

Il s'agit pour Tisséo Collectivités :

- **de valoriser son patrimoine artistique** et notamment l'œuvre de Jean-Paul Marcheschi en créant une exposition autour des travaux de l'artiste en partenariat avec un lieu culturel toulousain,
- **de faire découvrir au public d'autres travaux de Jean-Paul Marcheschi**, afin de rattacher l'œuvre créée pour l'espace public du métro à la démarche artistique de l'artiste
- **de renforcer l'image de marque de Tisséo Collectivités** en affirmant son engagement en faveur de l'art contemporain et en créant des liens avec une institution culturelle toulousaine : le Musée Paul Dupuy.

Cette exposition aura lieu du 7 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019 au Musée Paul-Dupuy à Toulouse.

Le Président propose donc au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention annexée à la présente délibération et de l'autoriser à signer cette dernière.

II – Rémunération pour une prestation d'écriture pour le catalogue de l'exposition de Jean-Paul Marcheschi Musée Paul Dupuy

Tisséo Collectivités a faculté de recourir à des vacataires.

Trois conditions doivent être réunies :

- Exécuter un acte déterminé ;
- Discontinuité dans le temps et en réponse à un besoin ponctuel de Tisséo Collectivités ;
- Une rémunération attachée à l'acte.

Dans le contexte ci-exposé, il est ainsi proposé au Comité Syndical de recourir aux dispositions relatives aux vacataires permettant de confier à Jean-Paul Marcheschi la création écrite (4 à 6 feuillets) pour le catalogue de l'exposition organisée conjointement par Tisséo Collectivités et le Musée Paul Dupuy.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180713-20180711-10-6D-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

L'auteur bénéficiera d'une seule vacation qui se déroulera du 20 juillet 2018 au 15 août 2018.

Cette vacation sera rémunérée sur la base du forfait net de rémunération 2 000 € par vacation soit 2490 euros brut.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention n° CP 2018-1049 avec la Ville de Toulouse pour la réalisation d'une exposition de Jean-Paul Marcheschi dans le cadre de la valorisation du patrimoine artistique.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à recruter un vacataire pour la durée ci-indiquée dans le cadre de l'exposition organisée conjointement par Tisséo Collectivités et le Musée Paul Dupuy.

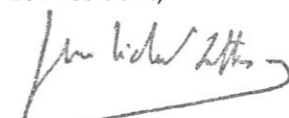
ARTICLE 4 : FIXE la rémunération du vacataire de l'ordre de 2 000 € nette par vacation soit 2490 € brut.

ARTICLE 5 : DONNE tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

ARTICLE 6 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget Tisséo collectivités.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION DE PARTENARIAT
n°2018-1049

ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET LA VILLE DE TOULOUSE

**POUR LA REALISATION D'UNE EXPOSITION DE JEAN-PAUL MARCHESCHI DANS
LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE**

TISSEO COLLECTIVITES, LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE, dont le siège est situé 7 esplanades Compans Caffarelli à Toulouse, représenté par son président, M. Jean-Michel Lattes, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical du 11 juillet 2018

Désigné dans ce qui suit par le terme « **Tisséo Collectivités** ».

D'une part

La Ville de Toulouse, situé place du Capitole à Toulouse, représenté par Pierre Esplugas-Labatut, Adjoint au Maire en charge des Musées et de l'art contemporain par délégation.

Désigné dans ce qui suit par les termes « **la Ville de Toulouse** »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Tisséo Collectivités (Syndicat Mixte des Transport en Commun de l'Agglomération Toulousaine) et le Musée Paul Dupuy, situé à proximité de la station Carmes, ont élaboré le projet commun d'une exposition des travaux de Jean-Paul Marcheschi, auteur de l'œuvre d'art qui orne le plafond de la station de métro Carmes.

Ce projet d'exposition monographique portant sur l'œuvre d'un artiste également représenté dans le patrimoine artistique de Tisséo Collectivité s'insère dans le cadre plus général de la valorisation du Patrimoine Artistique de Tisséo Collectivités, suite à la remise en état récente de l'ensemble des œuvres. L'objectif d'une telle exposition est pluriel. Il s'agit tout d'abord de faire découvrir au public d'autres travaux de Jean-Paul Marcheschi, afin de rattacher l'œuvre créée pour l'espace public du métro à la démarche artistique de l'artiste, c'est un approfondissement, une ouverture sur l'univers de l'artiste. Il s'agit ensuite pour Tisséo Collectivités d'affirmer son engagement en faveur de l'art contemporain en créant des liens avec une institution culturelle toulousaine : le Musée Paul Dupuy. Enfin, il s'agit pour le Musée Paul Dupuy, d'ouvrir ses espaces d'exposition à un artiste contemporain dont l'œuvre s'inscrit dans l'orientation souhaitée par le Musée et ayant un ancrage fort dans la ville à travers une œuvre d'art dans l'espace public.

Cette exposition aura lieu du 7 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019 au Musée Paul-Dupuy à Toulouse.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités, et de la Ville de Toulouse concernant l'organisation de l'exposition des travaux de Jean-Paul Marcheschi au Musée Paul Dupuy et la réalisation du catalogue de l'exposition.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES

2-1 Engagements de Tisséo Collectivités :

Tisséo Collectivités s'engage à :

- Financer le catalogue de l'exposition, l'édition et la diffusion de l'ouvrage pour un montant de 15 915 €HT.

Le catalogue sera tiré à 1000 exemplaires répartis comme suit :

- 400 exemplaires à diffuser par l'éditeur
- 600 exemplaires gratuits pour Tisséo Collectivité et la Ville de Toulouse, répartis comme suit :
 - 200 exemplaires gratuits pour Tisséo-Collectivités
 - 200 exemplaires gratuits pour la Ville de Toulouse, mis à disposition du Musée Paul Dupuy pour la promotion de l'expo.
 - 200 vendus dans les comptoirs de vente de la Ville
- Financer les prestations d'auteur sur la base du forfait net de 2 000 € par vacation soit 2490 euros brut.
- Assurer la visibilité des logos de Tisséo Collectivités, du Musée Paul Dupuy et/ou de la Ville de Toulouse. La participation des deux parties à la direction du catalogue de l'exposition sera mise en avant.
- Assurer la direction de l'ouvrage conjointement avec le Musée Paul Dupuy.
- Assurer la présence d'affiches sur certains de ses espaces d'affichage.
- Organiser et financer tout évènement pouvant avoir lieu dans la station de métro à l'occasion de cette exposition (par exemple performance théâtrale ou musicale, lecture, etc.)
- Communiquer sur l'exposition par tous les moyens à sa disposition : application mobile ARTEO, Site Internet, presse, annonces sonores métro, affichage écrans bus (en associant le logo du Musée Paul Dupuy ou/et de la Ville de Toulouse à celui de Tisséo Collectivités).

2-2 Engagements de la Ville de Toulouse :

La ville de Toulouse s'engage à :

- Prendre sa charge l'ensemble des frais et des prestations liés à la logistique, au montage et à l'organisation de l'exposition : transport, assurance, encadrements, marouflages, mise en scène spécifique, accrochage/décrochage, vernissage, action pédagogique etc.
- Réaliser tous les documents de communication autour de l'exposition de Jean-Paul Marcheschi.
- Communiquer sur cet évènement par tous les moyens habituellement mis en œuvre (panneaux publicitaires de la ville, envoi d'invitations, presse, ...
- Réaliser l'impression des affiches et à les remettre à Tisséo Collectivités dans les délais impartis pour affichage dans le métro.

- Assurer la visibilité du logo de Tisséo Collectivités sur tous les documents édités pour l'exposition ainsi que sur la page internet du Musée.
- Mettre à la disposition de Tisséo Collectivités, des invitations pour le vernissage de l'exposition.
- Mettre en avant Tisséo Collectivités et son patrimoine artistique ainsi que l'application mobile ARTEO.
- Assurer le commissariat de l'exposition en collaboration avec la responsable du patrimoine artistique de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation des manifestations précitées ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin à l'issue de l'exposition des travaux de Jean-Paul Marcheschi au Musée Paul Dupuy.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention serait annulée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une ou de l'autre des obligations ou en cas d'annulation de la manifestation.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux, le

Pour SMTC-Tisséo
Le Président,

Pour La Ville de Toulouse
L'Adjoint au Maire
en charge des Musées
et de l'art contemporain par
délégation.

Jean-Michel LATTES

Pierre Esplugas-Labatut